

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 6 février 2023

Date de l'annonce publique : 27/01/2023

Date de la convocation des conseillers : 27/01/2023

Mode de participation

Présences	(12) Jungen, Tom (bourgmestre) - Strecker, Erny (échevin) - Reding, Edy (échevin) - Ballmann, Bettina (conseillère) - Carelli, Sandra (conseillère) - Fisch, Ernest (conseiller) - Flammang, Sandra (conseillère) - Klinski, Mireille (conseillère) - Lourenço Martins, Angelo (conseiller) - Michels, Daniel (conseiller) - Pompignoli, Fabrice (conseiller) - Stoffel, Wayne (conseiller) - Inglebert, Alain (secrétaire communal).
Visioconférence	(0) Néant.
Procuration	(0) Néant.
Absences	(1) Excusés : Brix, Nadine (conseillère).
Référence	CC.2023-02-06 - 1.03
Point de l'ordre du jour	1.03
Objet	Promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes sur le plan local - Plan d'action local à l'égalité

Le conseil communal,

Vu le Plan d'action local pour l'égalité élaboré, en application de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, en étroite collaboration avec la Commission de l'égalité des chances et notre conseillère pour la promotion de l'égalité des chances au niveau local ;

Considérant que par adoption de la charte précitée, la Commune s'engage à établir un « plan d'action communal pour l'égalité des femmes et des hommes », censé transposer la Charte sur le terrain endéans un délai ne pouvant excéder deux ans ;

Considérant que le Plan d'action détermine les mesures à engager pour atteindre les objectifs de la Charte, définit leur priorité et fixe le délai de mise en œuvre ;

Vu sa volonté de s'engager en faveur d'une meilleure égalité entre les femmes et les hommes et, partant, d'une société plus juste et plus agréable à vivre ;

Vu la délibération du conseil communal du 14 novembre 2022 portant adoption de l'accord de partenariat « MEGA-PLUS » entre l'État du Grand-Duché de Luxembourg, représenté la ministre de l'Égalité entre les femmes et les hommes, et l'administration communale de Roeser ;

Vu la délibération du conseil communal du 8 novembre 2021 portant adoption de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale ;

Vu la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale initiée par le Conseil des Communes et des Régions d'Europe (CCRE) ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

D'approuver le Plan d'action local pour l'égalité visant à transposer sur le terrain la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale.



En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR
EXPEDITION
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le mardi 14 février 2023

Le bourgmestre,

Le secrétaire,